

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de membres | 11 |
| En exercice : | 11 |
| Présents | 10 |
| Votants par procuration | 0 |
| Absents | 1 |
| Total des votes | 10 |

7. Finances locales
7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 5 mai se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX
PRESENTS : M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LEROUX, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON
EXCUSE : M. MARIE

N° 50-2022 Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires – aides à l'ingénierie territoriale Petites Villes de Demain

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) est engagée dans le programme Petites Villes de demain permettant notamment à notre territoire de bénéficier d'une offre de services étendue dont l'accès à des crédits d'étude déployés par la Banque des Territoires.

Afin d'accompagner la Communauté de Communes dans sa vision stratégique pour le rayonnement et l'attractivité du bassin de vie Pont-Audemer Val de Risle et préparer le contenu stratégique de la future convention d'opération de revitalisation du territoire (O.R.T) agissant sur les volets habitat, commerce et urbanisme, Pont-Audemer Val de Risle a reçu une proposition d'accompagnement de l'agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH). Pour rappel, la CCPAVR est adhérente à l'AURH.

L'offre transmise par l'AURH répond à l'objectif de mener à bien le projet global de redynamisation et de structurer les actions à engager dans les domaines aussi variés que l'habitat, le commerce, le développement économique, la mobilité, la transition écologique, l'offre d'équipements et de services, ...

Ainsi il est proposé de solliciter la Banque des Territoires pour le financement de cette étude.

A noter que la Banque des Territoires a fait le choix de déléguer au Département de l'Eure, par convention, l'instruction et le versement de ses crédits d'ingénieries.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°77-2020 du conseil communautaire du 10 juillet 2020 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

Considérant que la convention Petites Villes de demain signée le 21 avril 2021 indique que dans un délai de 18 mois doit être établie une stratégie urbaine et économique de revitalisation s'exprimant par la signature d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) ;

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220509-50-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

Considérant que nous devons aboutir à une vision stratégique structurant nos actions à engager dans le cadre de cette convention ORT ;

Considérant que la proposition de l'AURH nous accompagnera dans l'élaboration de cette stratégie ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager cette étude stratégique ;

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|----------------------------------|-------------|---|-----|-------------|
| Dépenses HT | | Recettes | | |
| Etude stratégique AURH | 36 400,00 € | Banque des Territoires | 50% | 18 200,00 € |
| | | Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle | 50% | 18 200,00 € |
| Total | 36 400,00 € | Total | | 36 400,00 € |

Il est proposé au Bureau Exécutif,

- **D'AUTORISER** le Président de la communauté de communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment les crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires au montant le plus élevé possible.
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Président de la communauté de communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment les crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires au montant le plus élevé possible.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 09 mai 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220509-50-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022